

CONDITIONS DÉBITRICES ET CRÉDITRICES APPLICABLES À SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BENIN À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2021

TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

Toutes les commissions sont assujetties à la fiscalité en vigueur notamment à la Taxe sur Activité Financière (TAF 10%) ou la Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA 18%). La TAF et la TVA sont reversées aux impôts.

Tous les tarifs sont en FCFA et présentés HT sauf précision contraire.

Taux de Base Bancaire = 9%

I. CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE		FCFA HT
1.1 Conditions d'ouverture de compte		
1.1.1 Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)		
1.1.1.1	Compte chèques	Gratuit
1.1.1.2	Compte épargne simple	Gratuit
1.1.1.2.1	Compte épargne junior	Gratuit
1.1.1.3	Dépôt à terme	Gratuit
1.1.1.4	Compte épargne logement	Gratuit
1.1.1.5	Plan épargne logement	Gratuit
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)	N/A
1.1.1.7 Compte joint		
1.1.1.7.1	Compte chèques	Gratuit
1.1.1.7.2	Compte épargne	Gratuit
1.1.1.8 Compte indivis		
1.1.1.8.1	Compte chèques	Gratuit
1.1.1.8.2	Compte épargne	Gratuit
1.1.1.9	Autres types de comptes	Gratuit
1.1.1.10 Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte		
1.1.1.10.1	Dépôt à terme	min 5 000 000 + IRC
1.1.1.11 Certificat Assurance décès accidentelle associée au compte chèque (selon l'âge par an)		
1.1.1.11.1	Capital Garantit : 1 MF	6 000 + TVA
1.1.1.11.2	Capital Garantit : 2 MF	12 000 + TVA
1.1.1.11.3	Capital Garantit : 3 MF	18 000 + TVA
1.2 Conditions de clôture de compte		
1.2.1 Compte chèques		
1.2.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.2.3	Dépôt à terme	Pénalité 1% avant terme + TAF
1.2.4	Compte épargne logement	Gratuit
1.2.5	Plan épargne logement	Gratuit
1.2.6	Compte sur livret	N/A
1.2.7 Compte joint		
1.2.7.1	Compte chèques	Gratuit
1.2.7.2	Compte épargne	Gratuit
1.2.8 Compte indivis		
1.2.8.1	Compte chèques	Gratuit
1.2.8.2	Compte épargne	Gratuit
1.2.9	Lettre de clôture juridique	Gratuit
1.2.10	Attestation de clôture de compte	Gratuit
1.2.11	Autres types de clôture de comptes	Gratuit
II. SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE		FCFA HT
2.1 Gestion de comptes		
2.1.1 Conditions débitrices et frais		
2.1.1.1	Melieur taux débiteur (MTD) appliqué à la clientèle	N/A
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Gratuit
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert	0,03% min 1 000 + TAF
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	0,03% + TAF
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	1% min 7 500 + TAF
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	1% min 15 000 + TAF
2.1.1.7 Frais de tenue de compte (tarif mensuel)		
2.1.1.7.1	Compte épargne	Gratuit
2.1.1.7.2	Compte courant	2 000 + TAF
2.1.1.7.3	Compte courant (APE : Agent Permanent de l'Etat)	1 500 + TAF
2.1.1.7.4	Compte courant (Retraites)	1 000 + TAF
2.1.1.8	Armé de compte (tarif mensuel)	Gratuit
2.1.1.9	Relève d'identité bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices	N/A
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	en fonction de l'âge, de la durée, de l'état de santé et de l'assuré
2.1.1.12 Assurance automobile		
N/A		
2.1.1.13 Assurance voyage		
2.1.1.13.1	SOGEVOYAGE par an	en fonction de l'âge, de la durée, du séjour, du pays et de l'assuré
2.1.1.14 Assurance compte sécurité		
2.1.1.14.1	CERTICOMPTÉ selon l'âge par an	Cf. 1.1.1.11.1
2.1.1.15 Assurances Cartes		
N/A		
2.1.1.15.1 QUIETIS		
2.1.2 Relevés de compte		
2.1.2.1	Mensuel pour le compte chèque (envoi e-relevé et via SOGEBENIN / SG CONNECT)	Gratuit
2.1.2.2	Trimestriel pour le compte épargne	Gratuit
2.1.2.3	A la demande mois en cours (chèque ou épargne)	850/page + TVA
2.1.2.3.1	Autres périodes	1.000 /page + TVA
2.1.3 Relevé récapitulatif des frais annuels		
Gratuit		
2.1.4 Autre type de relevé de comptes		
2.1.4.1	Edition de mini relevé au distributeur SGB	Gratuit
2.1.5 Attestations bancaires		
2.1.5.1	Attestation de solde	30 000 + TVA
2.1.5.2	Attestation de non engagement	50 000 + TVA
2.1.5.3 Autres types d'attestations bancaires		
2.1.5.3.1	Attestation de virement permanent et irrévocable	50 000 + TVA
2.1.5.3.2	Attestation de virement bancaire pour visa études	50 000 + TVA
2.1.5.3.3	Attestation d'engagement	50 000 + TVA
2.1.5.3.4	Attestation de virement bancaire	50 000 + TVA
2.1.5.3.5	Attestation de capacité financière	0,15% min 50 000 + TVA
2.1.5.3.6	Attestation de ligne de crédit	50 000 + TVA
2.1.5.3.7	Attestation de plafond de caution	30 000 + TVA
2.1.5.3.8	Attestation de bonne relation	50 000 + TVA
2.1.5.3.9	Attestation de ressources	50 000 + TVA
2.1.5.3.10	Attestation de recommandation	50 000 + TVA
2.1.5.3.11	Attestation bancaire (ou attestation de compte)	20 000 + TVA
2.1.5.3.12	Autres attestations	50 000 + TVA
2.1.6 Frais de timbre pour versement d'espèces en compte		
50		
2.1.7 Frais pour procurateur		
Gratuit		
2.1.8 Conditions créditrices		
2.1.8.1 Plan épargne et autres produits d'épargne contractuelle		
2.1.8.1.1	Plan épargne logement	3,5% l'an + Prime (2%) soumise à condition + IRC
Le plan épargne logement mené à son terme sans être assorti d'un prêt épargne logement bénéficie d'une prime d'épargne de 2% sur les intérêts plafonné à 5 000 000 FCFA		
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne	N/A
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans épargne et autres produits d'épargne contractuelle	N/A
2.1.8.4 Intérêts créditeurs pour les comptes épargne simple (par an)		
2.1.8.4.1	Compte épargne simple	3,50% + IRC
2.1.8.4.2	Compte épargne junior	3,75% + IRC
Le taux de rémunération du compte épargne simple et du compte épargne junior est perçu dans la limite d'un plafond de 10 000 000 FCFA		
2.1.8.5 Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme		
2.1.8.5.1	Dépôt à terme	Min 3,25% + IRC
2.1.8.5.2	Bon de caisse	N/A
2.1.8.5.3	Compte à rente	Min 3,25% + IRC
Le taux de rémunération fixé ci-dessus est perçu dans la limite d'un plafond de 10 000 000 (à compter du 1er janvier 2015 conformément à la décision N°CM/UMOA/016/09/2014 fixant les conditions de rémunération des produits d'épargne réglementés dans l'UMOA).		
2.1.8.6 Autres conditions créditrices		
Les intérêts sur les comptes épargnes sont payés à terme échu et subissent une retenue IRC (impôt sur les créances) qui est de 15%.		
2.2 Moyens de paiement		
2.2.1 Chèques		
2.2.1.1	Délivrance de chèque	Gratuit
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	Chèques non barrés/vignette	100
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	N/A
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	0,1% min 3 300 max 27 500 + TAF
2.2.1.1.5 Chèques de banque UEMOA		
2.2.1.1.5.1	Remise de chèque payable au Bénin	Gratuit
2.2.1.1.5.2	Remise de chèque payable dans la zone UEMOA	Gratuit
2.2.1.1.6	Chèque de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Cf 8.2.8.2
2.2.1.2	Chèques de guichet	2 000 + TAF
2.2.1.3	Certification de chèque	N/A
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	5 500 + TAF
2.2.1.5 Opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur		
2.2.1.5.1	Par vignette	5 900 + TAF
2.2.1.5.2	Par carnet	17 700 + TAF
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur	N/A
2.2.1.7 Frais de destruction de chèque		
2.2.1.7.1	Non réclamé après 6 mois	3 000 + TAF dès le 1 ^{er} mois + 5 900 + TAF frais de destruction après 6 mois
2.2.1.8 Frais de rejet impayé suite à l'absence de provision ou l'insuffisance de provision		
2.2.1.8.1	Frais imputés à l'émetteur	11 000 + TAF
2.2.1.8.2	Port lettre d'avertissement à l'émetteur	17 700 + TVA
Le port lettre d'avertissement vous informe au sujet d'un chèque émis, ce qui vous permet de régulariser votre situation et d'éviter une interdiction d'émettre des chèques. Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction, à défaut de régularisation sous trois (03) jours, à compter de la réception de la lettre d'avertissement, d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Incidents de Paiement de la BCEAO recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques.		
2.2.1.8.3	Frais de dossier interdit bancaire	17 700 + TVA
2.2.1.8.4	Frais de régularisation	5 900 + TVA
2.2.1.8.5	Chèque émis en infraction interdit bancaire	17 700 + TVA
2.2.1.9	Forfait chèque impayé	N/A
2.2.1.10	Expédition de chèque à domicile (sous pli recommandé)	N/A
2.2.1.11 Expédition de chèque à domicile (sous pli recommandé)		
2.2.1.11.1	Par DHL	Local 25 000 + TVA; Afrique 35 000 + TVA; Europe 35 000 + TVA
2.2.1.12	Autres types de chèques	N/A
2.2.1.13 Assurance perte et vol des moyens de paiement		
2.2.1.13.1 Quétis		
2.2.1.13.1.1	Titulaire par an	6 000 + TAF
2.2.1.13.1.2	Co-titulaire par an	8 000 + TAF
2.2.1.13.2 Quétis Plus		
2.2.1.13.2.1	Titulaire par an	8 400 + TAF
2.2.1.13.2.2	Co-titulaire par an	8 400 + TAF
2.2.1.14 Encasement de chèques		
2.2.1.14.1	Encasement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit
2.2.1.14.2	Encasement de chèques hors UEMOA	Gratuit
2.2.2 Cartes bancaires		
2.2.2.1 Renouvellement / cotisation mensuelle		
2.2.2.1.1 Carte privative (plus de délivrance)		
2.2.2.1.1.1	Cotisation mensuelle CARTE ECLAIR	1 400 + TVA
2.2.2.1.2 Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)		
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Guichets Automatisés de Banque (GAB) de la banque du client	Gratuit
2.2.2.1.2.2	Consultation de solde aux Guichets Automatisés de Banque (GAB) de la banque du client	Gratuit
2.2.2.1.2.3	Coût des retraits aux Guichets Automatisés de Banque des confrères de la zone UEMOA-GIM	450 + TAF
2.2.2.1.2.4	Mini-relève	Gratuit

2.2.2.1.2.5	Frais de gestion mensuels	N/A
2.2.2.1.2.6	Frais annuels	N/A
2.2.2.1.3	Les services de transferts rapides de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	N/A
2.2.2.1.4 Carte interbancaire internationale (VISA, MASTERCARD, etc.)		
2.2.2.1.4.1 Cotisation mensuelle		
2.2.2.1.4.1.1	Carte VISA HORIZON	1 300 + TAF
2.2.2.1.4.1.2	Carte VISA CLASSIC	2 200 + TAF
2.2.2.1.4.1.3	Carte VISA PREMIER	5 600 + TAF
2.2.2.1.4.1.4	Carte VISA PLATINUM	10 600 + TAF
2.2.2.1.4.2 Cash Advance (retrait TPE)		
2.2.2.1.4.2.1	Sur équipement SGB	Gratuit
2.2.2.1.4.2.2	Sur équipement autre banque Bénin	2 750 + TAF
2.2.2.1.4.2.3	Sur équipement à l'étranger (hors Bénin)	(2,3%+4 000) + TAF
2.2.2.1.5 Carte prépayée		
2.2.2.1.5.1	Chargement de la carte prépayée VISA	N/A
2.2.2.1.5.2	Retrait Guichets Automatisés de Banque (GAB)	N/A
2.2.2.1.5.3	Retrait guichet automatique de banque (GAB) UEMOA hors guichet automatique de banque (GAB) SGB	N/A
2.2.2.1.5.4	Retrait guichet automatique de banque (GAB) hors pays UEMOA	2 500 + TAF
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à carte	N/A
2.2.2.1.5.6	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) Pays UEMOA	N/A
2.2.2.1.5.7	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) et internet hors pays UEMOA	N/A
2.2.2.1.5.8	Consultation de solde sur guichet automatique de banque (GAB)	N/A
2.2.2.1.5.9	Autorisation refusée sur les Guichets Automatisés de Banque (GAB) et Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	N/A
2.2.2.1.5.10	Provisionnement insuffisant sur les Guichets Automatisés de Banque (GAB) et Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	N/A
2.2.2.1.5.11	Remplacement de la carte	N/A
2.2.2.1.5.12	Relève de compte en ligne	N/A
2.2.2.1.5.13	Assistance clientèle par un opérateur de Banque SGB	N/A
2.2.2.2 Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)		
2.2.2.2.1	Carte VISA HORIZON	1 300 + TVA
2.2.2.2.2	Carte VISA CLASSIC	2 200 + TVA
2.2.2.2.3	Carte VISA PREMIER	5 600 + TVA
2.2.2.2.4	Carte VISA PLATINUM	10 600 + TVA
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	N/A
2.2.2.4 Frais de reconfection de carte (sauf défauts)		
2.2.2.4.1	Refabrication de la carte	5 500 + TAF
2.2.2.4.2	Renouvellement de la carte	N/A
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel	5 000 + TAF
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	5 000 + TAF
2.2.2.7 Opposition sur carte		
2.2.2.7.1	Par le client: perte ou vol (hors Assurance Quétis et Packs)	5 000 + TVA
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (particulier)	Gratuit
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	N/A
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond)	N/A
2.2.2.10 Expédition à domicile : frais d'envoi minimum		
2.2.2.10.1	Expédition de carte ou code à domicile	35 000 + TVA Afrique et Europe
2.2.2.10.2	Envoi de code secret par voie postale	35 000 + TVA Afrique et Europe
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	N/A
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes par mois	Gratuit
2.2.2.13	Préstations services monétaires (consultation / édition de solde; consultation / édition de solde d'historique)	N/A
2.2.2.13.1 Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatisés de Billets (DAB)		
2.2.2.13.1.1	DAB de la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatisés de Billets (DAB) autres banques locales	450 + TAF
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatisés de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA) (carte VISA)	450 + TAF
2.2.2.13.1.4	Distributeurs Automatisés de Billets (DAB) Hors zone UEMOA	(2,5% min 2 500) + TAF
2.2.2.13.1.5	Distributeurs Automatisés de Billets (DAB) à l'étranger (Carte VISA)	(2,5% min 2 500) + TAF
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatisés de Banque (GAB) / Distributeurs Automatisés de Billets (DAB)	Gratuit
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	2 700 + TAF
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	770 + TAF
2.2.2.13.2.3	Consultation/édition d'historique de compte (DAB SGB)	Gratuit
2.2.2.13.2.4	Consultation/édition de solde hors Bénin	1 650 + TAF
2.2.2.14 Paiements		
2.2.2.14.1 Dans la zone UEMOA		
2.2.2.14.1.1	Cartes VISA (HORIZON-CLASSIC-PREMIER-PLATINUM)	1 300 + TAF
2.2.2.14.2 Hors zone UEMOA		
2.2.2.14.2.1	Cartes VISA (HORIZON-CLASSIC-PREMIER-PLATINUM)	(1,5% min 2 000) + TAF
2.2.2.15 Restitution de carte capturée		
2.2.2.15.1	Par un DAB SGB	Gratuit
2.2.2.15.2	Par un commerçant SGB	Gratuit
2.2.2.15.3	Par un DAB ou un commerçant non SGB	Gratuit
2.2.2.16	Destruction de carte non retirée après 6 mois en agence	5 500 + TAF
2.2.2.17	Commission d'autorisation de dépassement du plafond standard de paiement par carte bancaire (par demande)	1 100 + TAF
2.2.2.18	Levée d'opposition	Gratuit
2.2.2.19 Annulation de la carte		
2.2.2.19.1	Sur demande client	5 500 + TAF
2.2.2.19.2	Sur instruction de banque	Gratuit
2.2.3 Virements et prélèvements		
2.2.3.1 Virements		
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.3.1.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	5 500 + TAF
2.2.3.1.4	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.3.1.5 Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)		
2.2.3.1.5.1	Quelque soit le montant	17 000 + TAF
2.2.3.1.6	Encasement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Gratuit
2.2.3.1.7	Mise en place de virement permanent local ou autre	Gratuit
2.2.3.1.7.1	Création du dossier	Gratuit
2.2.3.1.7.2 Exécution des opérations		
2.2.3.1.7.2.1	Vers un compte SGB	Gratuit
2.2.3.1.7.2.2	Vers un compte confrère (papier)	5 000 + TVA
2.2.3.1.8	Vers un compte confrère (électronique - Sogebenin/SG CONNECT)	Gratuit
2.2.3.1.9	Modification de virement permanent	Gratuit
2.2.3.1.9 Mise à disposition de fonds		
2.2.3.1.9.1	Filiale confrère vers SGB payée à nos guichets	22 400 + TAF
2.2.3.2 Prélèvements		
2.2.3.2.1 Mise en place de l'autorisation de prélèvement		
2.2.3.2.1.1	Création du dossier	Gratuit
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération	Bénéficiaire clients SGB : Gratuit Bénéficiaire clients confrères : 5 000 / opération + TVA
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	5 000 + TAF
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	N/A
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	N/A
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement sans provision	10 000 + TAF
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	10 000 + TAF

4.10.2	Pack SELECT (compte à vue + carte Visa CLASSIC + SOGEBENIN + MESSALIA + assurance Quétis PLUS + découvert en option)	5 500 + TVA
4.10.3	Pack PRESTIGE (compte à vue + carte Visa PREMIER + SOGEBENIN + MESSALIA + assurance Quétis PLUS + découvert en option)	10 425 + TVA
V. GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT		
FCFA HT		
5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.2	Frais de main levée d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	10 000 + TVA
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	15 000 + TVA
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	5 000 + TVA
5.6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision	N/A
5.7	Certificat de non paiement	10 000 + TVA
5.8	Autres frais pour incidents de paiement	Gratuit
VI. OPERATIONS DE CHANGE		
FCFA HT		
6.1 Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)		
6.1.1	Achat de billets de banque en euros	Gratuit
6.1.2	Vente de billets de banque en euros	2% + TAF
6.1.3	Achat de billets de banque en autres devises	1% + TAF
6.1.4	Vente de billets de banque en autres devises	2% + TAF
6.2	Achat et vente de chèques de voyage en euro (commission à prévoir)	N/A
6.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commission à prévoir)	N/A
VI.1. OPERATIONS DE CREDIT		
FCFA HT		
7.1 Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au MTD + Marge)		
7.1.1 Découvert en compte convenu et formalisé (MTD + Marge)		
7.1.1.1	Frais de dossier Autorisation Conventiionnelle de Trésorerie (ACT)	1% min 5 000 + TVA
7.1.1.2	Renouvellement de l'ACT	1 100 + TAF
7.1.1.3	Taux d'intérêt	TBB + 5 + TAF
7.1.2	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	TBB + 5 + TAF
7.1.3 Facilité de caisse		
7.1.3.1	Facilité de caisse et /ou découverts	TBB + 5 + TAF
7.1.4 Autres crédits à court terme		